

Suite à votre contact et concernant la sécurité routière

La sécurité routière reste au centre des préoccupations des usagers de la route mais trop souvent, ces mêmes usagers ont le désagréable sentiment d'être pris pour "des vaches à lait" qui remplissent les caisses de l'Etat ou de se voir infliger une restriction sensible de leurs libertés individuelles.

La VIDEO-VERBALISATION consiste à installer des caméras de vidéo-surveillance dans les villes. Elle permet surtout d'enregistrer de nouvelles infractions (défaut du port de la ceinture de sécurité, utilisation du téléphone portable, défaut de casque pour les 2 roues, arrêt sur les bandes d'arrêt d'urgence) qui contribuent surtout à ponctionner les citoyens, à les placer sous l'oeil de BIG BROTHER, sans que cela induise une réelle prise de conscience.

LA MULTIPLICATION ET L'USAGE INTENSIF DES RADARS atteint le seuil d'acceptabilité et finit par être contre productif en matière de sécurité.

Voici quelques pistes à étudier:

LA VITESSE est un facteur aggravant mais pour les petits excès de vitesse (1 ou 2 kms/h), un simple rappel à la loi (jusqu'à trois fois) paraît suffisant. Au-delà de 30 kms/h, une amende devrait être appliquée et devenir progressive en cas de récidive avérée.

LES POLITIQUES DE SENSIBILISATION sont indispensables. Des spots publicitaires peuvent permettre aux usagers de la route de comprendre que l'usage du clignotant (Voir et être vu) est essentiel pour l'anticipation des réflexes immédiats de conduite, adaptés au danger.

L'UTILISATION DES SMS (par l'émergence des smartphones) multiplie les risques d'accidents graves. Là aussi, des spots TV (choc des images) peuvent avoir une portée émotionnelle, susceptible d'un changement de comportement.

DES RAPPELS DU CODE DE LA ROUTE, tous les cinq ans, organisés gratuitement par des collectifs, soucieux de la sécurité, pourraient être vécus de façon positive.

La prise de conscience des automobilistes vis-à-vis des 2 roues pourrait avoir une incidence sur la diminution des accidents. Pour cela, des STAGES DE MOTO POUR LES DETENEURS DU PERMIS B (anticipation, changement de trajectoire, variations des conditions d'adhérence (gravier, huile) pourraient être à l'étude.

UNE BAISSSE DE LA TVA de 20 à 5,5 sur les équipements de sécurité permettraient aux motards de mieux se protéger. Cette taxe diminuée pourrait concerner l'acquisition de sièges auto pour enfants, conformes aux normes de sécurité.

L'AMELIORATION DE LA VISIBILITE DE NUIT ET PAR TEMPS DE PLUIE, les atténuateurs de chocs, l'entretien et la refection des réseaux routiers, en particulier sur les zones répertoriées accidentogènes sont autant de pistes à exploiter.

En conclusion, il faut responsabiliser les usagers de la route, remettre le concept "VIE" au coeur de la politique de sécurité routière et redonner à tous le sentiment que la vie est précieuse, qu'elle a un prix!